

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

**N°CT2019.5/119**

L'an deux mil dix neuf, le onze décembre à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Monsieur Yvan FEMEL, Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Michel DE RONNE, Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Patrice DEPREZ, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Bruno HELIN, Madame Brigitte JEANVOINE, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Hélène ROUQUET, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Patrick DOUET à Monsieur Laurent CATHALA, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Gérard GUILLE à Monsieur Thierry DEBARRY, Madame Khadija OUBOUMOUR à Madame Danièle CORNET, Monsieur Richard ANANIAN à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Ange CADOT à Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Mireille COTTET à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Roger DUPRE à Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Corinne DURAND à Monsieur Christophe FOGEL, Monsieur Mehdi HENRY à Monsieur Denis OZTORUN, Madame Valérie MAYER-BLIMONT à Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Carine REBICHON-COHEN à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Axel URGIN à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Georges URLACHER à Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE à Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Sylvie CHABALIER, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Nicolas GEORGES, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Dominique TOUQUET.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry DEBARRY.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/119
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-1mc114118-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019**

Nombre de votants : 60

Vote(s) pour : 60

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/119
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114118-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

N°CT2019.5/119

**OBJET :** **Affaires générales** - Autorisation donnée à Monsieur le Président ou son représentant de signer les marchés de prestations de services d'assurances pour les années 2020 à 2023

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le code des assurances ;

**VU** le code de la commande publique, notamment les articles L. 2124-2, R. 2121-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la décision du Président n°DC2019/199 en date du 28 mars 2019 relative au marché conclu avec la société AUDIT ASSURANCE pour une mission d'étude et d'assistance dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance ;

**VU** le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 13 novembre 2019 ;

**CONSIDERANT** que les marchés d'assurances conclus par l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir arrivent à échéance au 31 décembre 2019, et qu'il convient donc les renouveler avec des contrats prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**CONSIDERANT** qu'afin d'accompagner les services dans cette démarche, un marché a été conclu par décision du Président n°DC2019/199 en date du 28 mars 2019, avec la société AUDIT ASSURANCE, pour une mission d'étude et d'assistance allant de l'identification des risques à la mise en œuvre des marchés distincts ;

**CONSIDERANT** que les nouveaux contrats d'assurance sont conclus pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que compte tenu du montant du marché, la procédure retenue est l'appel d'offres ouvert européen conformément aux articles L. 2124-2, R. 2121-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** que le marché a été décomposé en 4 lots définis comme suit : Lot n°1 :

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/119
Identifiant télértransmission	094-200058006-20191211-lmc114118-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 11 DÉCEMBRE 2019

Responsabilité civile et atteinte à l'environnement ; Lot n°2 : Dommages aux biens ; Lot n°3 : Flotte automobile ; Lot n°4 : Prévoyance statutaire ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE**      **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les marchés de  
**UNIQUE** :      prestations de service d'assurance pour les années 2020 à 2023 avec les titulaires  
retenus par la commission d'appel d'offres désignés ci-dessous :

Lots	Attributaires	Primes annuelle TTC
1 – Responsabilité civile	SMACL	37 724,90€
2 - Dommages aux biens	SMACL	143 408,82 €
3 – Flotte automobile	SMACL	137 858,05 €
4 – Prévoyance statutaire	GROUPAMA/ GRAS SAVOYE	603 000 €

FAIT A CRETEIL, LE ONZE DÉCEMBRE DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	19/12/19
Accusé réception le	19/12/19
Numéro de l'acte	CT2019.5/119
Identifiant télétransmission	094-200058006-20191211-lmc114118-DE-1-1